L'Asthme et le Catarrhe

à l'Académie de Médecine

Le savant professeur G... Sée a démontré qu'il existe diverses sortes d'asthmes : l'asthme bronchique ou catarrhe, l'asthme nerveux et l'asthme cardiaque, trois caractérisés par des accès d'oppression, qui, surtout pendant, de suffocation, de toux. Ajoutons que le seul remède soulageant instantanément et guérissant progressivement est la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu récemment la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 130, boulevard Magenta, à Paris. 1139

ROUBAIX

VANDALISME

Dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, un inconnu a fracturé la boîte aux lettres placée contre la maison portant le numéro 314 de la Grande-Rue. Une enquête est ouverte au fin de arrondissement.

GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE CHIENS DE POLICE

Composition du jury. — Engagements classe d'excellence. — Nous félicitons le club du chien de défense de la légion doué à la composition du jury pour le grand concours international du 9 mai.

De 9 heures à 11 heures 1. classe des novices. Juges : MM. Barbry, du C. C. M. ; Corman, C. C. W. ; A. Gauthier, du C. C. B.

A deux heures 1. — Classes d'excellence (amateurs et policiers). Juges : MM. Coupiet, du C. C. B. ; Dames, C. S. H. N. ; Delestrank, C. C. D.

Le club a également reçu le sauvegardé suivants :

1° « Stéphania », présentée par Mlle K... Cette magnifique bête qui, non seulement obtient des prix de beauté, a aussi obtenu cette année à Paris le championnat de chien de défense, et plusieurs fois sur 17 concurrents.

2° « Lux », à M. Van Hazebrouck, champion du Nord et des Flandres, surnommée « Reine du croc-en-jambes ». Aucun mâche ne peut tenir devant ce terrible chien.

3° « Bleiau », à M. Elsaers, de Bruxelles, un tout nouveau venu, lauréat du récent concours de Bruxelles. Chien défendant son maître admirablement bien.

4° « Ali », à M. Simgiers, également au récent lauréat, qui n'en sera pas moins redoutable pour ses adversaires.

Rappelons que le matin, de 9 heures à 11 heures, pour le concours de la classe des novices (9 engagements), composés la plupart des chiens des clubs de la région.

Peut-être y verrons-nous quelques révélations car l'annonce de ce concours a attiré beaucoup de nos amateurs, qui auront à cœur d'enlever les magnifiques prix offerts par le club et les généreux donateurs.

Ainsi qu'il faut s'y attendre les places s'en trouvent rapidement prises au bureau de location, chez M. Jubé Hertogh 16, rue de la Gare et l'on peut affirmer dès maintenant que ce spectacle remportera un grand succès.

Les membres actifs du club du chien de défense auront l'entrée, accompagnés d'une personne, sur présentation de leur carte 1908-1909. Les membres d'honneur auront accès au pesage et les membres honoraires aux tribunes sur présentation de leur carte.

Des services supplémentaires de tramways desserviront le vélodrome.

La tombola d'un magnifique chien de berger de Groenendael entre tous les spectateurs sera tirée par les Dames Richet, afin de les garantir contre toute erreur.

24e FÊTE REGIONALE DE GYMNASTIQUE 4 et 5 juillet 1909. — Le cours central des moniteurs avant la fête

C'est par erreur que notre communiqué d'hier relatif à la 24e Fête Régionale de gymnastique porte que le cours des moniteurs commencera à 8 heures du matin, au local de rue Rouchaïne, 8, à Roubaix.

C'est dix heures et demie qu'il faut lire.

Savon Bégonia du Japon Victor VAISSIER

POUR ÊTRE MÉCANICIEN DES P. T. T.

Un concours pour l'admission à trente emplois d'Agent mécanicien des téléphones et des sémaphores aura lieu à Paris, les 6, 7, et 8 juillet 1909.

Pour être admis à ce concours, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 21 mars 1905, art. 7) et être âgés de 18 ans au plus au 1er janvier 1909. Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services militaires, sans toutefois pouvoir dépasser 30 ans. Peuvent seuls participer aux épreuves d'admission : 1° Les anciens élèves brevetés des Ecoles nationales des arts et métiers ; 2° Les anciens élèves des Ecoles nationales d'horlogerie de Besançon et de Cluses, de l'Ecole d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny, des Ecoles nationales professionnelles et des Ecoles professionnelles de la ville de Paris (Bellevue et Dorian) ayant obtenu le diplôme de sortie d'une de ces écoles ; 3° Les anciens élèves des Ecoles professionnelles pourvus du certificat d'études pratiques industrielles ; 4° Les ouvriers mécaniciens qui produisent des références certifiant qu'ils ont travaillé pendant deux années au moins dans un atelier d'électricien ; 5° Les candidats possédant un brevet de second-maître ou de quartier-maître mécanicien ou torpilleur de la marine ou l'Etat et libérés ou libérables avant la fête fixée pour l'ouverture des cours.

Les postulants se procureront le programme du concours à la Direction des Postes et des Télégraphes de leur département. Ils devront adresser leur demande à l'Ingénieur en chef des Ateliers des Postes et des Télégraphes, boulevard Brune, n° 75, à Paris (14e arrondissement).

Les candidats devront y engager, par écrit, à se présenter entièrement aux disposition de l'Administration pour un contrôle médico-physiologique de la Médecine et des Sciences d'admission. Ils joindront à leur demande : 1° Un extrait de naissance ; 2° Un certificat du maire ou du commissaire de police de leur résidence constatant qu'ils sont de bonne vie et mœurs et jouissent de leurs droits nationalité française ; 4° Un certificat établi par un médecin assermenté constatant leur aptitude physique aux fonctions qu'ils solliciteront ; 5° Un certificat de bonne conduite et revaccinés depuis moins de six ans. Ces renseignements pourront être contrôlés au moment de leurs visites. Pour les médecins de l'Administration qui s'assurera, en outre, que les postulants ne sont pas atteints de tuberculose confirmée ou douteuse. Tout postulant qui présente des symptômes de cette maladie sera éliminé ; 6° Enfin une copie certifiée de l'Etat des services militaires et un certificat de bonne conduite au corps qui, en cas d'exemption, un certificat constatant leur situation au point de vue de la loi sur le recrutement de l'armée.

La date d'inscription des candidatures sera close le 11 mai 1909.

L'ANCIENNE « AU CONCOURS DE GYMNASTIQUE D'HELLEMMES

La société de gymnastique ouvrera dimanche prochain à Hellemmes une fête de gymnastique à laquelle et de pupilles qui prendront part aux différents championnats individuels du concours.

UNION DES TRAVAILLEURS

Aujourd'hui vendredi, réunion chez M. A. Bert Tiers, 69, boulevard Gambetta.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION SANITAIRE PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1909

Calcule ainsi des travaux de la commission sanitaire pendant le mois d'avril 1909 :

La commission a visité 5 rues de la ville, dont 4 une enquête sur place à Wattrelos. Elle a envoyé un arrêté préfectoral relusant l'autorisation de continuer de l'exploitation d'un puits depuis de vieux chiffons à Roubaix.

Elle a proposé à M. le Maire de Wattrelos pour compléter le règlement sanitaire de la commune par des dispositions relatives aux voies privées des rues du jour à leurs entrées.

Plusieurs plaintes concernant une fabrique de colle à Wattrelos (Sartel) et des établissements insalubres classés par des autorisations de même quartier, mais où à Roubaix, sont envoyés à M. le Préfet pour l'avis de la Commission.

Après étude des dossiers, enquête sur place des rapporteurs et discussion en séance le bureau transmis à donné son avis sur les requêtes ci-dessus :

Castelain, 38, rue St-Joseph, sollicite l'autorisation d'établir un appareil producteur d'acétylène. Avis favorable rapporteur M. le docteur Bulcrin. — Compagnie générale des eaux, 12, rue de Lannoy, sollicite l'autorisation d'y [illegible] un [illegible] large, avis favorable, rapporteur M. Schaeffer. Amélioré à Tourcoing. Cette dernière est la première de la circonscription qui construit et gère d'établissement pour laisser le service de l'inspection et éviter aux boulevards les frais qui leur impose le nouveau réglementation des tuteries. L'initiative privée est substituée à la Commune. La commission émet un avis favorable, rapporteur M. Demora. Tuerie à Chêrong demande formulée par le sieur Rotleur : avis favorable rapporteur M. Demora. Brasserie Coopérative à Wattrelos. Plainte contre l'évacuation des eaux de lavage dans les fosses sans leur avoir fait subir le traitement prévu dans l'arrêté d'autorisation. M. Demora est chargé d'enquêter sur les faits signalés et il y a lieu, déposer un rapport sur les travaux à exécuter M. Destrayer sollicite l'autorisation d'installer une tannerie rue de Courtrai à Roubaix ; avis favorable subordonné à l'exécution des conclusions énoncées dans le rapport de M. Rivière.

Assainissement des habitations et des fosses. — Ville de Croix. — Une lettre d'un propriétaire qui se plaint de l'insalubrité des fosses occasionnées par M. Coisne, tréquetier, pour retenir les eaux du plain à été communiquée à M. le maire de Croix pour suivre la procédure prévue par l'art. 12 de la loi du 15 février 1902.

Ville de Wattrelos. — A la suite d'avis de la commission sanitaire, M. le maire de Wattrelos a pris arrêté prévoit des mesures les propriétaires en demeure de se conformer aux décisions prises en exécutant sans tarder les travaux ordonnés. Ville de Roubaix. — Six dossiers concernant des causes d'insalubrité et l'exécution de l'eau potable ont été soumis à l'examen de la commission sanitaire pour avoir son avis. Ils concernent les propriétés sises : rue du Condé et impasse Vromant, rue du Grand-Chemin, 26-28 rue de Lannoy, 213 à 219 et rue Bergère, rue Arbre-Bénite 74 à 140 et la cour derrière la rue Jacquard, 6 à 12 et cour Frère, rue du Tilleul, 7 à 9, rue du Tilleul 187 et 189 et cour